



Affaire suivie par Romain GUEST
Bureau Planification et mobilités durables
Tél : 05 59 80 87 84
Mél : cdpenaf64@equipement-agriculture.gouv.fr

Pau, le **26 SEP. 2023**

Le Président de la commission
à
Monsieur Jean-René Etchegaray
Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Objet : Avis de la CDPENAF du 6 septembre 2023 – Modification n° 1 du PLU d'Ustaritz

Vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, le projet de modification n°1 du PLU d'Ustaritz reçu en date du 25 juillet 2023. Il s'agit d'une seconde notification ; le dossier ayant évolué pour prendre en compte les enjeux environnementaux.

Pour mémoire, la CDPENAF avait rendu, en date du 22 février 2023, un avis favorable avec réserves sur la 1ère version de la modification n°1 du PLU d'Ustaritz.

Seul l'objet ayant évolué à la suite de l'évaluation environnementale a été réexaminé par la CDPENAF. Il s'agit de la délimitation du secteur Nst destiné à l'activité sportive.

La commission s'est réunie le 6 septembre 2023 et a émis un avis favorable à la seconde version du projet de modification n°1 du PLU d'Ustaritz.

Le Président de la commission,
**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer.**


Fabien MENU